

truction de maisons. Mais la méthode de construction n'a pas été moderne et n'a pas eu en vue le logement de beaucoup d'individus. Elle se procura deux lots de terrain dont la superficie était à peu près aussi grande que le bloc sur lequel s'élève cet édifice où nous sommes. Ces deux lots sont situés dans deux parties différentes de la ville. Au lieu de la nouvelle méthode que l'on projette, l'ancienne compagnie s'est efforcée de se rendre compte du nombre de maisons qu'elle pourrait construire sur un lot, sans tenir compte des conditions. Il s'ensuivit que l'on éleva des lignes de maisons au nombre de cinq, dix, quinze, jusqu'à cinquante et qu'à l'arrière de chaque maison on laissa un espace de 15 pieds, juste suffisant pour y installer un séchoir à linge tournant. L'espace était ouvert, rien n'était clos. Il en résulta que les jours de lavage les enfants jouant alentour couraient contre le linge et il se produisit des difficultés.

Cela arrive souvent. Dans ces maisons, il y avait trois, cinq ou six chambres à chaque étage, avec trois familles par maison. La compagnie immobilière acheva les maisons et on les demanda en payant de bons loyers. Mais on dit que l'an dernier, l'administration fit une perte de 400 dollars et cela au moment où le prix des loyers s'élevait jusqu'aux nues. Si c'est la situation maintenant, que sera-t-elle à l'avenir? Cette compagnie immobilière a décidé, d'après ce que j'ai vu dans les journaux, de passer la gérance à quelque compagnie de prêts ou à une agence de perception. Je pense que la compagnie essaie de s'en sortir. Voilà l'expérience acquise dans le passé par Toronto à propos des logements.

Je préfère les intentions de la nouvelle commission. Elle se propose de construire des maisons dont le coût sera d'environ 2,500 à 3,000 dollars. Elle veut établir un type unique de largeur de 20 ou 25 pieds, avec une profondeur de 80 à 100 ou peut-être même 110 pieds, en disant convenablement les lots pour assurer plus d'intimité. Les maisons auront de quatre à six chambres. L'idée est, je crois, excellente. Les maisons seront séparées entièrement ou en partie.

Chaque famille aura sa cour à elle seule, de sorte que les enfants pourront jouer à l'aise; de plus il y aura en arrière de chaque maison un lot de bonnes dimensions qui pourra être utilisé pour faire du jardinage. Ce sera donc un excellent avantage pour cette classe de notre population. Comparativement à l'ancien régime, on constatera que ces logements conviendront surtout aux

ouvriers. Toutefois, je prévois un danger, même à l'heure qu'il est, de construire des logements de ce genre. Nous le connaissons tous, la situation est anormale en ce moment. Or, en supposant que l'on érigea suivant le projet en question une maison valant \$3,000, y compris le prix du terrain, lorsque la situation redeviendra normale au bout de deux ou trois ans, les prix de la main-d'œuvre et des matériaux diminueront et il est à craindre que la valeur de la maison souffre une dépréciation de 300 à 500 piastres. Ces maisons seront vendues aux ouvriers; de sorte qu'un travailleur qui achètera un de ces logements est exposé à voir le placement qu'il aura fait diminuer de 300 à 500 piastres et il sera mécontent. Si, d'un autre côté, un ouvrier est obligé de quitter la ville pour aller travailler ailleurs et qu'il se voit dans la nécessité de vendre ou de louer sa maison, s'il découvre qu'au lieu de 3,000 piastres on lui offre que 2,500 pour sa propriété, ou encore, s'il est obligé d'accepter un loyer minime, il sera assurément mécontent et peut-être même laissera-t-il tomber le marché à l'eau. Il existe donc un danger de semer le mécontentement au sein des classes laborieuses, et cette situation n'est nullement à souhaiter.

Cependant, le principe sur lequel repose la loi quant au genre des maisons et aux dépenses à effectuer afin de donner du travail à un grand nombre d'ouvriers, est essentiellement bon; mais je crains que le projet ne soit de nature à semer le mécontentement dans les rangs de la classe ouvrière plus tard.

Le Gouvernement fédéral a offert une certaine somme aux gouvernements des provinces aux fins d'encourager la construction des habitations ouvrières, et les autorités provinciales à leur tour offrent de mettre ces deniers à la disposition des municipalités. Or, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne prennent aucun risque relativement à l'exécution de ce projet. Ce sont les municipalités qui assumeront tous les risques. Elles seront obligées de fournir des garanties aux gouvernements des provinces et ces derniers à leur tour se porteront garants des emprunts contractés du pouvoir fédéral. Donc, s'il y a des pertes à subir, ce seront les municipalités qui seront responsables en dernier lieu, en sorte que les conséquences pourraient être sérieuses. C'est la raison pour laquelle je ne suis nullement favorable à l'idée que les municipalités se lancent tête baissée dans une pareille entreprise.